RMV FORMATION PRO

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE SPÉCIALISATION

CCS 2 ROUES

Référentiel réglementaire
Arrêté du 12 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière
Journal officiel du 16 avril 2016 • Annexe n°2

Organisme : RMV Formation Pro (EURL Lud Auto-École)
Adresse : 56 avenue Maréchal Foch – 81000 Albi
Téléphone : 05 63 47 01 18

SIRET : 850 771 155 00015
Agréments : E1908100050 / F1908100010
N° d'enregistrement : 76 81 01 55 581

Mise à jour : septembre 2026

MODULE 1

L’environnement de la sécurité et de la conduite routières des véhicules à deux roues motorisés

A. Cadre réglementaire spécifique à la conduite des véhicules à deux roues motorisés

1	L’évolution de la réglementation de la formation du conducteur et son impact sur sa compétence.
2	Les réglementations s’appliquant à la conduite des véhicules à deux roues motorisés.
3	Les conditions d’inscription, d’examen et d’obtention des catégories de permis relatives aux véhicules à deux roues motorisés.
4	Les normes et les réglementations applicables à l’usage des véhicules à deux roues motorisés.
5	Responsabilités et assurances.

B. Sécurité routière des véhicules à deux roues motorisés

6	Le REMC appliqué à l’enseignement de la conduite des véhicules à deux roues motorisés.
7	Le panorama du trafic des véhicules à deux roues motorisés.
8	L’accidentologie relative à l’utilisation des véhicules à deux roues motorisés : évolutions statistiques ; système.
9	Homme / véhicule / environnement ; notions de risque routier ; analyse des causes à partir des grands thèmes de la sécurité routière relatifs aux véhicules à deux roues motorisés.
10	Les principes généraux du développement durable appliqués à la conduite des véhicules à deux roues motorisés.
11	Les typologies et préventions des risques liés à la conduite des véhicules à deux roues motorisés.
12	La préparation en amont d’un voyage avec un véhicule à deux roues motorisé.
13	Les équipements requis de sécurité du conducteur et des passagers.

MODULE 2

L’enseignement de la conduite des véhicules motorisés à deux roues en sécurité

A. Caractéristiques techniques des véhicules à deux roues motorisés

14	Typologie des véhicules à deux roues motorisés.
15	Les caractéristiques techniques et de fonctionnement des différents véhicules à deux roues motorisés.
16	Les éléments de sécurité active et passive des véhicules à deux roues motorisés.

B. Déplacements des véhicules motorisés à deux roues

17	Dynamique et forces physiques s’appliquant aux véhicules à deux roues motorisés.
18	Les spécificités liées aux déplacements d’un véhicule à deux roues motorisé selon les contextes et l’adaptation des comportements (circulation en groupe, passager et charge, etc.).
19	Les conséquences physiologiques et physiques de la vitesse.
20	Démonstration et manœuvre en sécurité, en et hors circulation.

C. Enseignement de la conduite d’un véhicule motorisé à deux roues

21	Physiologie appliquée à la conduite d’un véhicule à deux roues motorisé : rôle et importance des organes sensoriels dans la maîtrise du véhicule et la perception des risques.
22	Psychologie appliquée à la conduite d’un véhicule motorisé à deux roues : typologie des publics et leurs attentes ; perception du risque et impact sur la pédagogie ; principales difficultés d’apprentissage et techniques de remédiation.
23	Les particularités et les techniques du guidage à distance.
24	L’anticipation des risques potentiels inhérents à l’enseignement de la conduite d’un véhicule à deux roues motorisé.
25	La préparation et l’animation d’une séance de formation à la conduite d’un véhicule à deux roues motorisé hors circulation.
26	La préparation et l’animation d’une séance de formation à la conduite d’un véhicule à deux roues motorisé en circulation.
27	Les techniques d’évaluation appliquées à une séance de formation à la conduite d’un véhicule à deux roues motorisé.
28	L’application des consignes de sécurité et d’alerte en cas d’accident.

PÉRIODE D’OBSERVATION ET D’APPLICATION EN ENTREPRISE